

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 09 septembre 2021

ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES COMPLEMENTAIRES DE VILLENEUVETTE

Des dimanches 26 septembre et 3 octobre 2021

Suite aux démissions successives de M. Cédric Mayaud et de Mme Véronique Chevalier à leurs fonctions d'adjoints au maire et à leur mandat de conseillers municipaux, acceptées par le Sous-Préfet de Lodève le 28 juin 2021, ainsi qu'aux démissions de Mmes Aude De Lorgeril, Marjolaine Souchon, Laurence Arsac et Laura Vuk de leur mandat de conseillères municipales les 18 et 21 juin 2021, le conseil municipal compte six postes vacants à pourvoir.

Il convient par conséquent de procéder à l'élection municipale partielle complémentaire.

Par arrêté préfectoral n° 2021-III-167 du 9 juillet 2021, les électeurs de la commune de Villeneuve sont convoqués en vue de compléter le conseil municipal, soit 6 conseillers municipaux.

Le 1^{er} tour de scrutin est fixé au **dimanche 26 septembre 2021**. Il sera ouvert à 8h00 et clos à 18h00.

Les personnes qui souhaite voter pour ce scrutin doivent obligatoirement avoir été inscrites sur les listes électorales au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant le 1^{er} tour de l'élection, soit le **vendredi 20 août 2021**.

Si un second tour est nécessaire, il se tiendra le **dimanche 3 octobre 2021** aux mêmes heures de scrutin.

Les déclarations de candidatures sont obligatoires. Elles doivent être déposées à la sous-préfecture de Lodève, Pôle relations avec les collectivités locales dans les conditions suivantes :

Pour le premier tour de scrutin :

- le vendredi 3 septembre 2021 de 10h à 12h ;
- le lundi 6 septembre 2021 de 14h à 17h ;
- le mercredi 8 septembre 2021 de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
- ou le jeudi 9 septembre 2021 de 14h à 18h, délai limite.

Les candidats au premier tour, s'ils n'ont pas été élus, sont automatiquement candidats au second tour. Il n'y a donc pas lieu à nouveau dépôt de candidature au second tour pour ces candidats.

Si le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir, des nouveaux candidats pourront déposer leur candidature au second tour.

- le lundi 27 septembre 2021 de 14h à 17h ;
- ou le mardi 28 septembre 2021 de 9h à 12h et de 14h à 18h, délai limite.

Pour tout renseignement concernant ce scrutin, il convient de s'adresser à la sous-préfecture de Lodève au 04 67 88 34 26.

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2